



Séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mardi 13 avril 2004 à 13 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Yves Ducharme, mesdames et messieurs les conseillers-ères André Levac, R. Alain Labonté, Richard Jennings, Louise Poirier, Denise Laferrière, Simon Racine, Thérèse Cyr, Paul Morin, Joseph De Sylva, Aurèle Desjardins, Yvon Boucher, Luc Montreuil et Jocelyne Houle formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le conseiller Paul Morin.

Sont également présents monsieur Mark B. Laroche, directeur général et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

Sont absents messieurs les conseillers Lawrence Cannon, Marc Bureau, Pierre Philion et Richard Côté.

L'avis de convocation ainsi que ses certificats de livraison sont déposés sur la table du conseil.

**CM-2004-362 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER AURÈLE DESJARDINS  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ LEVAC**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil adopte l'ordre du jour de la présente séance.

Adoptée

**CM-2004-363 AJOURNEMENT TEMPORAIRE DE L'ASSEMBLÉE**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE YVES DUCHARME  
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOCELYNE HOULE**

**ET RÉSOLU QUE** la présente séance soit ajournée temporairement.

Adoptée

**CM-2004-364 REPRISE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ LEVAC  
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE THÉRÈSE CYR**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil reprenne la séance.

Adoptée

\*\*\*\*

**Monsieur le conseiller Joseph De Sylva prend son siège.**

**CM-2004-365 MODIFICATION DES CONDITIONS DE VENTE DES LOTS NUMÉROS 2 470 191 ET 3 051 970 - AUGER ET FRÈRES LTÉE**

**CONSIDÉRANT QUE** suite à sa mise en vente publique, ce conseil a accepté, par sa résolution numéro CM-2003-1045, de vendre les lots numéros 2 470 191 et 3 051 970, soit l'ancien garage municipal de Masson-Angers et le terrain industriel adjacent;

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat d'acquisition n'a pas été signé dans les 120 jours compte tenu des délais supplémentaires occasionnés pour les études de sol qui établit à 23 313 \$ le coût probable de décontamination;

**CONSIDÉRANT QU'**il est opportun de modifier les conditions de la vente selon le rapport sommaire préparé par la Corporation de développement économique de Gatineau en date du 30 mars 2003 :

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC MONTREUIL  
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE DENISE LAFERRIÈRE**

**ET RÉSOLU QUE** pour donner suite à la recommandation du comité exécutif numéro CE-2004-570 en date du 13 avril 2004, ce conseil accepte de modifier certaines conditions de la vente des lots numéros 2 470 191 et 3 051 970 au cadastre du Québec comme suit :

1. De reporter au plus tard le 30 juin 2004 la signature de l'acte de vente.
2. D'inscrire à l'acte de vente l'obligation de l'acquéreur de payer un solde de prix de vente à la Ville avant le 31 décembre 2004 au montant de 23 313 \$.
3. D'accepter que la Ville reconnaisse en réduction du solde payable les coûts réels de correction des sols jusqu'à un montant maximal de 23 313 \$ et plus amplement décrit au rapport préparé par la firme Les Laboratoires Outaouais Inc., le 9 mars 2004. Le montant pourra être puisé à même le solde de prix de vente et sera sujet à la reconnaissance par la Ville des sommes effectivement encourues par l'acheteur et confirmées par Les Laboratoires Outaouais Inc..
4. D'accorder à l'acheteur un droit de possession préalable pour la préparation et l'aménagement du terrain du lot numéro 2 470 191 à compter de la présente et sujet aux preuves d'assurances habituelles exigées par la Ville.

Adoptée

**CM-2004-366 LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE THÈRÈSE CYR  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER R. ALAIN LABONTÉ**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil accepte de lever la présente séance à 13 h 45.

Adoptée

---

**PAUL MORIN**  
Conseiller et président  
Conseil municipal

---

**MICHELINE LAROUCHE**  
Greffière adjointe